



# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Délibération  
n° 223-2025  
Point 4.11

**Point 4.11 de l'ordre du jour**  
**Bourse de fin de thèse du programme ReligiS**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Dans le cadre de ses actions de soutien à la jeune recherche, le programme ReligiS (Religions et sociétés face aux défis contemporains), porté par l'Université de Strasbourg avec un financement France 2030, met en place une bourse annuelle de fin de thèse, visant à soutenir une ou un doctorant entrant en 4<sup>e</sup> année de thèse dans l'achèvement de son travail doctoral.

Un appel à candidatures annuel est mis en place, définissant les critères de sélection de la ou du lauréat établis par un jury composé de 8 responsables scientifiques du programme ReligiS.

La sélection établie par le jury est ensuite transmise au comité exécutif scientifique du programme ReligiS qui confirme le classement.

A l'issue de ce processus, la ou le lauréat se voit attribuer une bourse d'un montant de 15 000 euros.

**Rapporteur : Frédérique BERROD**

### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la bourse de fin de thèse du programme ReligiS.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT